



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

courrier

Question écrite n° 97574

Texte de la question

M. Daniel Garrigue attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées actuellement par les petites et moyennes associations pour l'envoi de leurs bulletins, revues ou journaux. En effet, La Poste applique désormais une nouvelle réglementation en matière d'adressage afin de pouvoir bénéficier du tarif appliqué à la presse. Cette nouvelle obligation nécessite souvent, pour sa mise en oeuvre, le recours à un routeur professionnel entraînant alors un surcoût difficilement supportable pour de petites associations. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisageables afin que la presse associative continue à bénéficier du tarif de routage presse sans ce surcoût financier.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97574

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6356